

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
<b>DEPARTEMENT DES LANDES</b>	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY</b>	----- <b>SEANCE DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018</b> <b>2018-07</b>

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Martin-d'Oney s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance ordinaire régulièrement convoquée, sous la présidence de M. le Maire, Philippe SAËS.

**Présents :** Philippe Saës, Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Florence Thomas, Brigitte Largeau, Guillaume Despagnet, Thierry Destruhaut, David Soubiran, Florence Delnieppe, Jean-Paul Le Tyrant et Corinne Barrau.

**Absents :** Julia Puyau, Laetitia Quintanilla, et Xavier Dumoulin.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/09/2018.

Le PV a été lu et approuvé à l'unanimité.

Todor Topalov a été nommé secrétaire de séance.

#### • **DÉSHERBAGE COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, compte tenu de la norme environnementale zéro phyto, la municipalité envisage de mettre en œuvre un programme visant à l'amélioration des pratiques de désherbage. Les objectifs suivants sont énoncés :

- Elaboration d'un plan communal de désherbage
- Acquisition d'un désherbeur thermique infrarouge autotracteur MASTER 510 R à la société Pôle Vert de Mont de Marsan pour un devis de 6 130 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

#### • **RECENSEMENT 2019**

M. le Maire expose aux élus qu'il convient de créer trois emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune. Les trois agents seront sous contrat du 7 janvier 2019 au 16 février 2019. Monsieur le Maire propose les trois personnes suivantes :

- Monsieur Serge PASCAU
- Madame Chantal DIFFAZA
- Monsieur Joël BREUSSIN

Le village sera découpé en trois zones avec respectivement 159, 236 et 265 maisons. Une dotation de 2 586 € sera débloquée afin d'assurer le paiement des agents sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon indiciaire du grade d'adjoint administratif.

Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

- **ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convenait de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Il propose aux élus de retenir la proposition de la CNP Assurances aux conditions tarifaires suivantes :

- Pour les agents CNRACL, taux de cotisation de 6,80 % (tous risques, avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Pour les agents IRCANTEC, taux de cotisation de 1.65 % (tous risques, avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- **URBANISME : CONVENTION AVEC MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que Mont de Marsan Agglomération avait créé en 2015 un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS), mis à disposition des communes membres qui en avaient fait la demande. Ainsi, la Commune avait conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 une convention d'adhésion au service communautaire d'instruction des ADS. Cette convention étant conclue jusqu'au 31 décembre 2018, les parties ont estimé opportun d'en prolonger les effets jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal vote la prolongation à l'unanimité.

- **SYDEC : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'étant donné la démission du délégué titulaire pour la compétence eau potable désigné lors de la séance du 7 avril 2014 et également compte tenu du transfert de la compétence assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il était nécessaire de procéder à l'élection :

- d'un nouveau délégué titulaire et de son suppléant au Comité Territorial du SYDEC dans le domaine de l'eau potable

- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant dans le domaine de l'assainissement collectif

Pour la compétence eau potable se porte candidat Monsieur Philippe SAËS (suppléant Todor TOPALOV).

Pour la compétence assainissement collectif est candidat Monsieur Jean-Paul LE TYRANT (suppléante Florence THOMAS).

Les candidats et les suppléants sont élus à l'unanimité par le Conseil.

- **SUBVENTIONS SYDEC**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre de certains travaux organisés sur la commune, il convenait d'attribuer des subventions au SYDEC.

OBJET	MONTANT
Enfouissement route d'Ygos	19 320,31 €
Viabilisation centre bourg	6 101,48 €
Eclairage Monument aux morts	964,34 €
Eclairage boulangerie	552,67 €
Eclairage public Lot Menjoulic	410,39 €

Le Conseil vote ces subventions à l'unanimité.

- **SYDEC : SÉCURISATION RÉSEAUX**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis du SYDEC relatif à la sécurisation des réseaux Quartier Médard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le devis de Sécurisation des réseaux Quartier Médard dont la participation communale s'élève à 68 312 € (Réseau basse tension : 22 021 €, Eclairage public : 32 821€, Génie civil Orange : 13 470€),
- de financer ce projet de la façon suivante : 13 470 € sur Fonds libre et 54 842 € sur emprunt contracté auprès du SYDEC

- **DROIT DE PASSAGE VIGNOS**

Monsieur Jean-Paul LE TYRANT représentant la SCI NT demande à la collectivité un droit de passage sur la parcelle section E n°58 appartenant à la commune au profit des parcelles cadastrées section E n°196 et n°198.

Après que Monsieur LE TYRANT a quitté la salle du conseil, les élus ont voté leur accord à l'unanimité.

- **FINANCES**

- ✓ Création d'un budget annexe Lotissement Les Bruyères

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de créer un budget annexe assujetti à la TVA, en vue de la réalisation d'un futur lotissement communal sur des parcelles appartenant à la commune.

Le Conseil donne son accord à la majorité.

- ✓ Admissions en non-valeurs

Le Maire informe le Conseil que le comptable du Trésor demande l'admission en non-valeurs de titres dont il n'a pu recouvrer la créance, pour un montant total de 894,80 €.

Le Conseil donne son accord à la majorité.

- **ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE**

Monsieur le Maire présente l'offre d'AXA concernant la mise en place d'une convention appelée « Santé Communale » permettant aux administrés de la commune de Saint-Martin-

d'Oney de bénéficier d'une complémentaire santé « Modulango » négociée à un tarif préférentiel.

Le Conseil donne son accord à la majorité.

- **POINTS DIVERS**

- ✓ Travaux rénovation énergétique mairie

Monsieur le Maire expose aux élus le calendrier des travaux de rénovation énergétique de la mairie. Le chantier devrait démarrer dans le courant du mois de mai 2019 et devraient se terminer en octobre de la même année.

Il rappelle que cette opération représentera un budget d'environ 150 000 € pour lequel une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 31 770 € sera versée à la municipalité.

- ✓ Rénovation Maisonnave

Il reste deux lots de travaux pour lesquels il n'y a pas eu de réponse d'artisans. La municipalité va relancer l'appel d'offres.

- ✓ Lotissement Les Bruyères

La municipalité est en négociation avec l'ONF concernant les parcelles forestières destinées à accueillir le futur lotissement Les Bruyères. Toujours concernant ce projet, elle est également à la recherche de 6 hectares de friches qui serviront au reboisement.

- ✓ Projet de restaurant

La commune souhaite acquérir la propriété appartenant à Madame MARTIN située à côté de la parcelle municipale destinée au futur bar-restaurant. Un échange de 18 hectares de parcelles forestières du domaine communal est envisagé. Des discussions sont en cours avec l'ONF.

- ✓ Maison Madame MARQUE

La municipalité va relancer les négociations d'achat pour la propriété de Madame MARQUE localisée dans le centre-bourg et gérée par l'UDAF.

- ✓ Mur d'enceinte cimetière

Un devis a été envoyé par l'artisan-maçon CESCUTTI concernant les travaux du mur d'enceinte du cimetière route de Loubère.

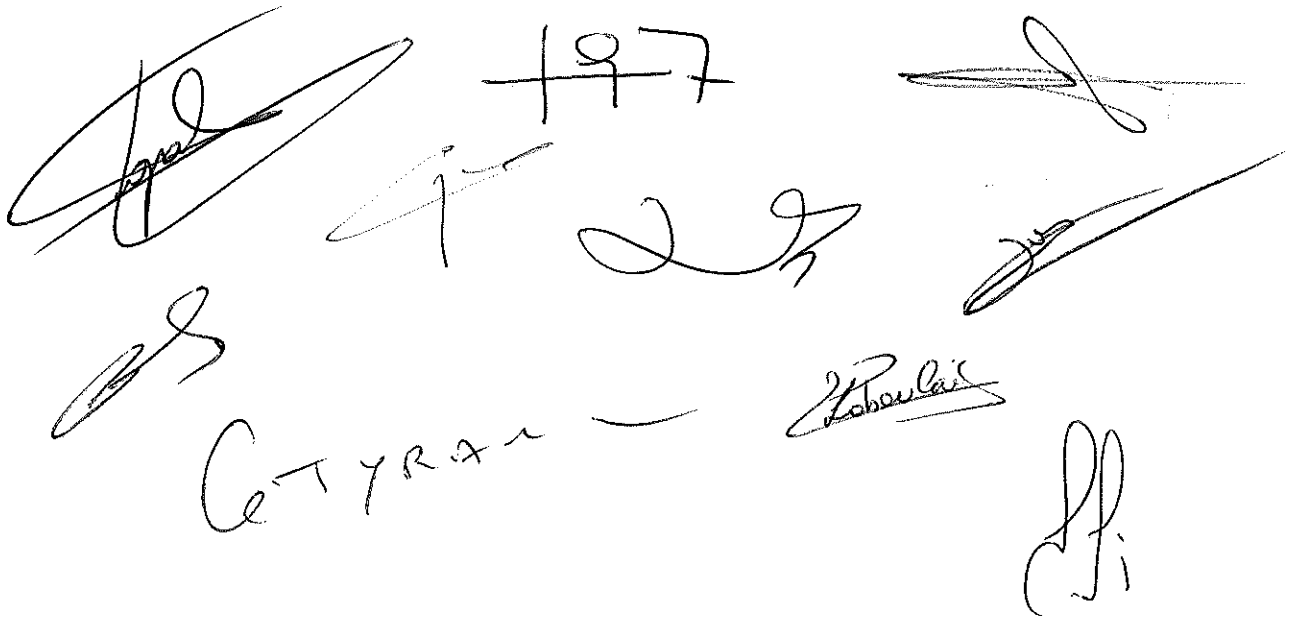
Les montants sont les suivants :

- démolition : 2 928 € TTC

- réalisation d'un nouveau mur d'enceinte en blocs aggro creux : 26 383 € TTC

- réalisation d'un nouveau mur d'enceinte en blocs aggro creux et pierres de parement : 40 161 € TTC

Monsieur le Maire a clôturé la séance à 20h23.

A collection of handwritten signatures and marks. At the top left is a large, stylized signature. To its right is the number '1977' written in a simple, blocky font. Further right is another signature. Below these are several more signatures, some of which are more cursive and less legible. In the center, the word 'CETYRAN' is written in a simple, blocky font, followed by a horizontal line. To the right of this line is a signature that appears to be 'Loboulain'. At the bottom right is a large, stylized signature.

